

« Pour un monde juste qui valorise et conserve la nature »

Créé en 1992, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original 2 ministères, 10 organismes publics, 42 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts.

Par cette composition mixte, le Comité français de l'UICN est une plate-forme unique de dialogue, d'expertise et d'action sur les enjeux de la biodiversité, qui associe également les collectivités locales et les entreprises.

Le Comité français de l'UICN a pour but de contribuer à la conservation de la biodiversité et à une utilisation durable et équitable des ressources naturelles, conformément à la mission de l'UICN définie au niveau mondial. Il valorise également, par ses actions, l'expertise française au niveau international. La France est le 2^{ème} pays qui accueille le plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde.

Ses programmes sont consacrés aux politiques de la biodiversité, aux espèces, aux aires protégées, aux écosystèmes, à l'éducation à l'environnement, à l'outre-mer et à la coopération internationale. Grâce à ses 5 commissions et ses 12 groupes de travail, réunissant ses organismes, ses experts et ses partenaires, le Comité français de l'UICN dresse des états des lieux, formule des recommandations et gère des projets pour faire évoluer les politiques, les connaissances et la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation de la biodiversité.



Politiques de la biodiversité

Le Comité français de l'UICN apporte des contributions majeures à la politique gouvernementale sur la biodiversité. Il s'est notamment investi dans la Stratégie nationale pour la biodiversité et différents projets de lois, en particulier la loi sur la reconquête de la biodiversité. Il œuvre à un renforcement du droit de l'environnement tant sur ses principes (compensation écologique, non régression, préjudice écologique) que sur son application (spécialisation des juges et juridictions en matière d'environnement). Ses propositions intègrent les enjeux et les engagements européens et internationaux auxquels la France doit répondre, en particulier sur de la Convention sur la Diversité Biologique.

Il incite également à la mobilisation de tous les acteurs, notamment les collectivités locales et les entreprises. Ainsi, il est engagé dans plusieurs partenariats avec des entreprises françaises pour qu'elles élaborent et mettent en œuvre une politique spécifique sur la biodiversité. Le Comité français de l'UICN agit aussi auprès des collectivités territoriales et leurs associations afin d'améliorer leur implication pour la préservation de la biodiversité.



Aires protégées

Les aires protégées, définies par l'UICN en 6 grandes catégories, sont des outils privilégiés de conservation de la biodiversité. Le Comité français de l'UICN contribue activement à la politique française sur les aires protégées (lois, stratégies sur les aires protégées terrestres marines...).

Il soutient en particulier la mise en place d'un réseau national, efficacement géré et représentatif de la diversité des milieux terrestres et marins. Il développe la Liste verte des aires protégées en France et des travaux sur la gestion adaptative des aires protégées face au changement climatique. Il expertise les sites naturels inscrits ou candidats au Patrimoine mondial de l'UNESCO et publie des évaluations sur le réseau français des aires protégées de l'UICN.



Ecosystèmes

Le Comité français de l'UICN contribue à l'amélioration des connaissances et des politiques pour la protection et la gestion durable des écosystèmes, en particulier la forêt, le littoral, la mer, la montagne et les zones humides.

Le Comité français travaille au développement de la nouvelle Liste rouge des écosystèmes de l'UICN en France. Il contribue aussi à la connaissance et à la valorisation des solutions fondées sur la nature, c'est-à-dire, les solutions apportées par les écosystèmes pour répondre aux défis globaux, en particulier les changements climatiques. Il réalise aussi des travaux pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans le développement des énergies renouvelables,



Espèces

Pour disposer d'un inventaire précis sur le risque d'extinction des espèces végétales et animales en France, le Comité français de l'UICN et l'UMS PatriNat (MNHN/OFB) coordonnent la réalisation de la Liste rouge des espèces menacées en France, métropolitaine et outre-mer.

Le Comité français mène également depuis 2005 une initiative sur les espèces exotiques envahissantes en outre-mer, permettant de dresser un état des lieux, de proposer des recommandations et de renforcer les actions pour faire face à cette menace. Depuis 2014, le Comité français a renforcé son action sur cette thématique en co-animant un groupe de travail sur les invasions biologiques en milieux aquatiques et le Centre de ressources de l'Office Français pour la Biodiversité. Il fournit enfin une expertise sur les politiques nationales de protection des espèces et suit les grandes conventions internationales traitant des espèces menacées (CITES, CBI...).



Education et communication

Le Comité français de l'UICN vise à promouvoir l'éducation et la sensibilisation à la biodiversité, et à faire évoluer les comportements et les actions. Il est co-initiateur de la Fête de la Nature, un événement national qui a lieu tous les ans au mois de mai. A cette occasion,

des milliers de manifestations sont proposées partout en France par les réseaux de protection de la nature pour sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité.



Outre-mer

L'outre-mer est une priorité géographique du Comité français de l'UICN car il abrite une biodiversité exceptionnelle, d'importance mondiale. Son programme spécifique s'articule autour de trois axes : améliorer les connaissances et sensibiliser ; contribuer aux politiques publiques ; appuyer les acteurs locaux. Pour sa mise en œuvre, il s'appuie sur un groupe de travail spécifique réunissant plus de 100 experts issus de 48 organismes publics ou privés, présents ou très impliqués dans les collectivités d'outre-mer.

Le Comité français a notamment publié le premier état des lieux global sur la biodiversité d'outre-mer et produit des recommandations sur les politiques environnementales (financements publics consacrés à la biodiversité, projets et politique minière en Guyane, création et gestion des aires marines protégées...). Il est à l'initiative du programme de l'UICN sur les outre-mer européens et du programme européen BEST. Il est aussi à l'origine de la Stratégie biodiversité pour le développement durable de Mayotte et co-anime avec le Conservatoire du littoral, le Pôle relais sur les zones humides tropicales.



Coopération internationale

Le Comité français de l'UICN gère le Programme de Petites Initiatives (PPI) du Fonds Français pour l'Environnement qui a soutenu, depuis 2006, 215 projets dans une trentaine de pays d'Afrique, essentiellement francophones. L'objectif du programme est de soutenir les organisations de la société civile africaine dans la mise en œuvre d'actions de protection de la biodiversité ou de lutte contre les changements climatiques, en participant au développement local.